

CANDIDATURE HORS ACADÉMIE DE RENNES

FICHE DE SAISIE DES VŒUX PALIER 3^E

AFFECTATION EN : - première année de CAP
- seconde professionnelle
- seconde générale et technologique

Étiquette ou renseigner les éléments suivants

Établissement

Nom :

Adresse :

Cachet de
l'établissement

N° Etablissement

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et prénom de l'élève :

N° identifiant élève : Sexe F ☐ G ☐

Date de naissance : Bourse oui ☐ non ☐

Nom du représentant légal :

Adresse :

Ville : Tél. :

LV1 : LV2 :

Classes

d'origines concernées :

3^e de collège ☐

3^e ULIS collège ☐

3^e Prépa-Métiers. ☐

3^e segpa ☐

1^{re} année de CAP ☐

MLDS palier 3^e, précisez
..... ☐

Future adresse du nouveau domicile (avec justificatif) dans l'académie de Rennes :

Code postal : Ville :

Rappel : l'affectation post-3^e est soumise à la décision d'orientation prise par le chef d'établissement ou par la commission d'appel.
Le chef d'établissement veille à la cohérence des vœux d'affectation saisis dans AFFELNET-lycée avec la décision d'orientation.

A transmettre :

- Une copie du document parvient à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du département du 1^{er} vœu au plus tard le **15 juin 2020**.
- Une copie de la "fiche récapitulative élève" imprimée en fin de saisie sur AFFELNET.
- Les pièces justificatives du nouveau domicile.

Adresse des DSDEN

Côtes d'Armor : 8 bis rue des Champs de Pies - CS 22369 - 22023 St-Brieuc cedex 1

Finistère : 1 boulevard du Finistère - CS 45033 - 29558 Quimper cedex 9

Ille-et-Vilaine : 1 quai Dujardin - CS 73145 - 35031 Rennes cedex

Morbihan : 3 allée du général Le Troadec - CS 72506 - 56019 Vannes cedex

Les résultats de l'affectation pourront être consultés sur le site internet de l'académie de Rennes à l'adresse :
<http://www.ac-rennes.fr> (rubrique orientation-formation) ou sur le téléservice affectation pour les familles de 3^e : le **1^{er} juillet 2020**

IMPORTANT

Les élèves admis devront confirmer leur inscription à l'établissement d'accueil dès réception de la notification et au plus tard le **6 juillet 2020**.

Nom – Prénom :

- Pour les élèves de 3^e

Moyennes des points calculées à partir des bilans périodiques de l'élève*

disciplines	Français	Maths	H-Géo	LV1	LV2	EPS	Arts plastiques	Éducation musicale	SVT	Techno	Phys.-Chim.	Découverte Pro
Nbre de points												

"NN" non noté pour toute note manquante

*1- Convertir les notes de chaque bilan périodique en points, selon la règle suivante :

Notes par discipline	Groupe de niveau	Nombre de points
0 ≤ Note < 5	→ Groupe 1 : objectifs non atteints	→ 3 points
5 ≤ Note < 10	→ Groupe 2 : objectifs partiellement atteints	→ 8 points
10 ≤ Note < 15	→ Groupe 3 : objectifs atteints	→ 13 points
15 ≤ Note ≤ 20	→ Groupe 4 : objectifs dépassés	→ 16 points

* 2-Etablir la moyenne des points :

Exemple : En français, Trim1 = 8 de moyenne, Trim 2 = 8 de moyenne, Trim 3 = 11 de moyenne.
Points à saisir dans Affelnet = (8 pts + 8 pts + 13 pts) = 29 / 3 = 9,66 points.

- Pour les élèves de la MLDS palier 3^e : saisie de points dans trois disciplines
- Français, maths, technologie (conversion des notes en points selon la règle définie ci-dessus)
- Pour les élèves de 1^{re} année de CAP(A) : saisie de notes
- Notes de l'année en cours – ("NN" non noté pour toute note manquante)

HUIT COMPOSANTES DU SOCLE COMMUN – Evaluation de fin de cycle 4 (élèves de 3^e)

	Maitrise insuffisante : 10 points	Maitrise fragile : 25 points	Maitrise satisfaisante : 40 points	Très bonne maitrise : 50 points
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant une langue régionale				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
Les méthodes et outils pour apprendre				
La formation de la personne et du citoyen				
Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
Les représentations du monde et l'activité humaine				

- Les évaluations des 8 composantes du socle commun concernent les élèves de 3^e (3^e SEGPA, 3^e ULIS, 3UPE2A, 3^e sport...)
- Pour les élèves de la MLDS palier 3^e : saisir au moins une composante
- Pour les élèves de 1^{re} année de CAP, aucune évaluation n'est à saisir (attribution automatique de maitrise satisfaisante).

Nom Prénom :

DEMANDE D'AFFECTATION

VŒUX DE L'ÉLÈVE (6 vœux maximum)				Avis du chef d'établiss. d'origine (2)	Avis de gestion (3)	
Ordre des vœux	2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} spécifique	2 ^{de} professionnelle	1 ^{re} année de CAP	Etablissement ou CFA (1) demandé	1 valeur pour chaque vœu	valeur (100, 1000, 9900) ou "pré-inscription"
	<i>Précisez l'enseignement optionnel uniquement si « Arts du cirque » ou « Création culture design »</i>	<i>Précisez Bac pro ou CAP et indiquez la spécialité professionnelle ou la famille de métiers de la 2^{de} pro</i>				
1	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		
2	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		
3	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		
4	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		
5	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		

- (1) Un vœu vers un CFA précis implique que les coordonnées des parents seront communiquées au CFA. Tout vœu d'apprentissage nécessite de contacter dès que possible le CFA pour débiter la recherche d'une entreprise.
- (2) **Avis du chef d'établissement d'origine**
- 2000 pts = "A" : Très favorable. Les démarches aboutissent à une concordance entre demande et profil de l'élève.
 - 1500 pts = "B" : Favorable. Des démarches d'information
 - 1000 pts = "C" : Réservé. Peu ou pas de démarches.
- (3) **Avis de gestion** : Il sera prononcé par les établissements d'accueil et saisi par la DSDEN du 1^{er} vœu. 9900 pts : "profil permettant une bonne réussite". 1000 pts : "profil nécessitant un effort sérieux pour s'adapter". 100 pts : "peu de chance de réussir au regard de la spécificité de la formation".
- **CAP** Agent de sécurité, Métiers de la coiffure, Horlogerie, Signalétique et décors graphiques
 - **Bac pro** Aéronautique, AMA : communication visuelle plurimédia, AMA : marchandisage visuel, Coiffure, Esthétique cosmétique parfumerie, Métier de la sécurité.
 - 2^{de} ABIBAC, 2^{de} BACHIBAC, 2^{de} ESABAC, 2^{de} internationales anglais, américain ou espagnol, Enseignement optionnel "création culture design", "arts du cirque".

Date et signature
du(des) représentant(s)
légal(aux) de l'élève,

ATTENTION : l'admission dans ces formations fait l'objet d'une procédure particulière avec un calendrier avancé.

Y a-t-il un dossier médical ? oui ☐ non ☐

Si oui, joindre l'avis du médecin, sous pli cacheté, qui sera ouvert par le médecin conseiller technique du directeur académique. Demander à la DSDEN le dossier d'examen des vœux vers le LP des élèves en situation de handicap.

Nom Prénom :

5 vœux supplémentaires en cas de déménagement

VŒUX DE L'ÉLÈVE (6 vœux maximum)				Avis du chef d'établiss. d'origine (2)	Avis de gestion (3)	
Ordre des vœux	2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} spécifique	2 ^{de} professionnelle	1 ^{re} année de CAP	Etablissement ou CFA (1) demandé	1 valeur pour chaque vœu	valeur (100, 1000, 9900) ou "pré-inscription"
	Précisez l'enseignement optionnel uniquement si « Arts du cirque » ou « Création culture design »	Précisez Bac pro ou CAP et indiquez la spécialité professionnelle ou la famille de métiers de la 2 ^{de} pro				
1	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		
2	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		
3	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		
4	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		
5	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui ☐ - non ☐		

Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'Education nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres.

Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves et apprentis en classes de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Les droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par le signe *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun - 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie : ce.dpd@ac-rennes.fr